

Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du conseil académique l'Université Grenoble Alpes
Séance du vendredi 7 juillet 2017

N° 001-D 07.07.2017

L'an deux mil dix-sept, le sept juillet à huit heures et trente minutes, le Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière, dans l'Amphithéâtre Jean Kuntzmann de la Maison Jean Kuntzmann après convocation légale, sous la présidence de Patrick LEVY, Président.

Point à l'ordre du jour :

Approbation du compte-rendu des séances du conseil académique du 13 décembre 2016, du 14 mars 2017, et du 16 mai 2017.

- *Il est proposé au conseil académique d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil académique du 13 décembre 2016.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	103
Membres présents	41
Membres représentés	19
Nombre de votants	60
Voix favorables	58
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	2

- *Il est proposé au conseil académique d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil académique du 14 mars 2017.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	103
Membres présents	41
Membres représentés	19
Nombre de votants	60
Voix favorables	53
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	7

- *Il est proposé au conseil académique d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil académique du 16 mai 2017.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	103
Membres présents	41
Membres représentés	19
Nombre de votants	60
Voix favorables	57
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	3

Après en avoir délibéré, le Conseil Académique approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu des séances du conseil académique du 13 décembre 2016, du 14 mars 2017 et du 16 mai 2017.

Fait à St- Martin- d'Hères, le 10 juillet 2017

Publié le : 24.07.2017
Transmis au Rectorat le : 24.07.2017

Pour la Présidente et par délégation

Pour la Présidente
et par délégation
Le Directeur général des services
Joris Benelle

Le Directeur général des services,

Joris BENELLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Saint-Martin-d'Hères, le 7 mars 2017



Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Conseil Académique de l'Université Grenoble-Alpes

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Académique du 13 septembre 2016,
- 2- Qualification à donner aux emplois de maîtres de conférences et professeurs des universités : campagne emploi 2017,
- 3- Avis sur les orientations du schéma directeur de la documentation
- 4- Questions diverses.

Membres présents : Patrick LEVY, Lucie ALBARET, Delphine ALDEBERT MORIN, Emma LEWANDOWSKI, Lysiane BAIS, Ursula BASSLER, Nedjma BENDIAB, Pierre BERTHAUD, Julien AUBERGER, Radu BURLACU, Miguel CALIN, Chrystel CARLES, Aina CHALABAEV, Valérie CHANAL, Christine CHAUBET, Saoia COBO, Johan COLLOT, Brigitte COMBE, Jonas COSTAGLIOLA, Timothée COURTOIS, Léo DAL MORO, Erica DE VRIES, Christian DEPRET, Amélie FAVREAU, Mathias FERNANDEZ DIAZ, Ali FOULADKAR, Marie-Christine FOURNY, Pierre GILLOIS, Marie MAZENOT, Geneviève NOUYRIGAT, Marc ODDON, Damien PELLIER, Sylvie PESTY, Bilel RAHALI, Pablo RICHIERO, Michèle

ROMBAUT, James ROUDET, Zineb SIMEU, Marina SOUBIROU, Chantal STAQUET, Yuko SASA, Romain TINIERE, Jean Gabriel VALAY, Yves WOUTERS.

Membres représentés : Mélissa AIT SAID (procuration à Timothée COURTOIS), Romain LAURENT (procuration à Mathias FERNANDEZ DIAZ), Ilaria TADEI (procuration à Saioa COBO), Viviane CLAVIER (procuration à Marie MAZENOT), Alicia MARECHAL (procuration à Pablo RICHIERO), Christopher MORGAN (procuration à Emma LEWANDOWSKI), Medhi KHALIL (procuration à Léo DAL MORO), Isabelle KRYSKOWSKI (procuration à Lucie ALBARET), Anne MAITRE (procuration à Christine CHAUBET), Jean François POISSON (procuration à Chantal STAQUET), Ali LAAYOUN (procuration à Marc ODDON), Achène BOUMENDJEL (procuration à Erica DE VRIES), Catherine CANDELA (procuration à Brigitte COMBE), Grégoire CHARLOT (procuration à Nedjma BENDIAB), Charlotte DISLE (procuration à Geneviève NOUYRIGAT), Monica MASPERI (procuration à Marie Christine FOURNY), Cédric LAURENT (procuration à Miguel CALIN), Jordane BOUDESSEUL (procuration à Ali FOULADKAR), Mireille JACOMINO (procuration à Patrick LEVY), Dominique RIEU (procuration à Radu BURLACU), Jean Luc REBOUD (procuration à Yves WOUTERS), Philippe SALTEL (procuration à Lysiane BAIS), Jacky CUVEX COMBAZ (procuration à Sylvie PESTY), Stéphane VERNIERES (procuration à Romain TINIERE), Marie Jose STASIA (procuration à Delphine ALDEBERT), Patricia LADRET (procuration à Zineb SIMEU ABAZI), Frederica GRECO (procuration à Bilel RAHLAI), Jean-Pierre FERRE (procuration à Pierre BERTHAUD), Stéphane REYNAUD (procuration à Christian DEPRET).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Académique du 13 septembre 2016,

Le projet de compte-rendu de la séance du 13 septembre 2016 n'appelant aucune demande de modification, il est donc soumis aux voix.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	104
Membres présents	43
Membres représentés	29
Nombre de votants	72
Voix favorables	72

Voix défavorable	0
Abstention	0

Le Conseil Académique réuni en séance plénière approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du Conseil Académique du 13 septembre 2016.

2. Qualification à donner aux emplois de maîtres de conférences et professeurs des universités : campagne emploi 2017

M. Christophe RIBUOT prend la parole pour présenter la campagne d'emplois 2017 et les qualifications de poste des maîtres de conférences et enseignants chercheurs.

Il indique que les transformations de poste ont toujours eu lieu à la demande des laboratoires et composantes.

Mme Nedjma BENDIAB intervient pour indiquer qu'un poste de sociologie a été redéployé de l'UMR Art& Littéraires vers PACTE sans consultation de l'UMR.

M. Eric SAINT AMAN lui répond que ce redéploiement a été fait en totale concertation avec les deux directeurs de laboratoire et composantes. Il rappelle que la campagne d'emploi a été préparée avec le Vice-Président Formation, le Vice-Président Recherche, le Vice-Président Relations Territoriales et Internationales et le Vice-Président Ressources Humaines, qui ont associé les directeurs de laboratoires et de composantes.

M. le Président rappelle que ce sont les conseils (CAC et CA) qui prennent la décision finale.

Mme Lucie ALBARET demande des précisions sur les rôles et procédures qui président à ces campagnes d'emplois. Mme BENDIAB s'interroge, quant à elle, sur la manière de bâtir les profils de poste. M. Eric SAINT AMAN lui rappelle la lettre de cadrage de Mme la présidente qui a fixé les modalités de la campagne d'emplois 2016.

M. Jean Gabriel VALAY fait état du manque de présentation en amont du CAC. Il suggère de rendre obligatoires, dans la remontée des composantes, les procès-verbaux des conseils d'UFR.

M. le Président indique qu'il semble difficile d'imposer à chacun la rédaction d'un procès-verbal, mais qu'il sera possible de demander un relevé de décisions.

Mme Lucie ALBARET demande de dissocier les votes entre les postes ne posant pas de problème et ceux qui ont été soumis à débat (poste en Histoire et poste en sociologie).

M. le Président lui indique que les directeurs de composante ont donné leur accord et que ces postes sont donc en l'état dans la campagne d'emplois. Il convient donc de voter sur la totalité.

A la suite de ce débat, il est proposé au conseil académique de donner un avis sur la qualification à donner aux emplois de maîtres de conférences et professeurs des universités au titre de la campagne emploi 2017.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	104
Membres présents	43
Membres représentés	29
Nombre de votants	72
Voix favorables	48
Voix défavorable	0
Abstentions	24

Le Conseil Académique réuni en séance plénière émet, à l'unanimité des suffrages exprimés, un avis favorable sur la qualification à donner aux emplois de maîtres de conférences et professeurs des universités au titre de la campagne emploi 2017.

3. Avis sur les orientations du schéma directeur de la documentation

M. Frédéric SABY prend la parole pour indiquer qu'il a reçu mission de mettre en place le schéma directeur de la documentation dans le cadre du service inter établissement commun entre l'UGA et Grenoble INP. Il présente les axes majeurs de la politique documentaire, qui sont articulés sur les projets politiques de l'UGA et de Grenoble INP.

- Continuer à faire des bibliothèques des acteurs forts de l'innovation pédagogique et de la réussite des étudiants
- Accompagner les chercheurs et les laboratoires
- Faire des bibliothèques des lieux attractifs au cœur de l'interdisciplinarité
- Construire un modèle économique pérenne de la documentation.

Il fait ensuite état du budget 2017 du SID.

Mme Nedjma BENDIAB indique que le budget 2017 n'a pas été voté par le conseil documentaire, eu égard au gel de 2 postes au sein du SID.

Il lui en effet répondu que le budget a été présenté en déficit pour 2017 et que ce déficit est en partie dû à l'augmentation croissante du montant d'acquisition des ressources numériques. Il est également précisé que le montant de la cotisation ELSEVIER est décompté directement de la DGF de l'établissement (un peu moins de 700 000€ pour l'UGA).

Le budget 2017 du SID a été présenté en déséquilibre, avec un déficit de 400 000€, alors même qu'il a été procédé à une augmentation de certaines recettes (versement de la compensation boursière) et à une baisse des dépenses (notamment sur les imprimés).

M. le Président indique que l'augmentation des cotisations des éditeurs numériques (ELSEVIER) pose en effet de gros problèmes. En outre la marge de manœuvre des établissements est de plus en plus étroite car l'état de compense pas le GVT (glissement vieillesse technicité).

M. Julien HINGANT mentionne un rapport de 75/25% entre les dépenses d'abonnement numériques et les dépenses d'abonnement papier, mais souhaite connaître le ratio en terme d'utilisation.

M. SABY indique qu'il y a moins de 500 000 prêts papier sur les ouvrages, quand la consultation numérique de ces derniers dépasse le 1 000 000. En revanche, le SID possède 85 000 titres de périodiques numériques, mais leur consultation reste faible.

M. Ali FOULADKAR s'interroge sur les inscriptions des doctorants à la bibliothèque et le reversement des droits. M. le président indique que les droits sont en effet payés à la COMUE, mais qu'il est apparu que le reversement ne correspondait pas au nombre réel des doctorants qui sont inscrits. C'est actuellement en cours d'être réglé entre les deux établissements.

Mme Nedjma BENDIAB revient sur les gels de poste et rappelle que le conseil documentaire a fait état de conséquences non négligeables sur le service public.

M. Christophe RIBUOT indique que lors de la fusion des 2 services documentaires, certains postes se sont trouvés en double ou en triple. Il a donc été décidé de ne pas les reconduire lors des départs en retraite.

M. Ali FOULADKAR intervient sur la composition du conseil documentaire (3 titulaires et 3 suppléants désignés par le CA) et indique que l'appel à candidatures n'a pas été diffusé à l'ensemble des usagers. En outre, une étudiante siège alors qu'elle est doctorante. Il demande l'annulation des élections au conseil documentaire.

M. Jonas COSTAGLIOLA, Vice-Présidente étudiants lui indique qu'il a été sollicité pour diffuser l'appel à candidature et que cela a été fait via le bureau de la vie étudiante.

M. Bilel RAHALI intervient pour faire état d'un manque de transparence dans la gestion de la vie étudiante.

M. Questions diverses.

- M. Bilel RAHALI intervient pour indiquer qu'il a été victime d'un détournement de photos personnelles et d'un préjudice relativement important. Il lui est conseillé d'aller déposer plainte et de saisir Mme la Présidente de l'UGA par courrier.
- Mme Nedjma BENDIAB souhaite porter à l'ordre du jour du CAC le vote d'une motion qui a déjà été présentée en commission recherche et qui concerne le mode de financement de la recherche sous forme d'appel d'offres. Elle précise que cette motion a été rejetée en commission recherche.

M. le Président indique que cette motion semble également concerner le volet formation, or il n'en est pas fait mention. Il propose donc que cette motion soit complétée et représentée lors du prochain CAC en ayant été envoyée aux membres au préalable.

- M. Pablo RICHERI souhaite également porter aux voix une motion concernant le budget 2017 et la diminution du budget des composantes de 10%.

M. Joris BENELLE prend la parole pour indiquer que ces 10% constituent une réserve, qui a été constituée au constat que les taux d'exécution étaient globalement assez faibles. En cas de besoin, un complément d'enveloppe pourra être rétrocédé aux composantes mais rappelle que sur 2016, presque aucune composante n'a eu besoin de ce complément.

M. Pablo RICHIRO rappelle en outre que 10% du budget sont liés à la mise en place d'innovations pédagogiques par les composantes. Or, il semble inutile de développer des innovations pédagogiques dans le seul but de se voir verser une dotation supplémentaire. Il lui est répondu qu'un bilan sera fait et présenté une prochaine fois devant le Conseil Académique, cette enveloppe ayant vocation à revenir aux composantes.

Les autres membres du CAC n'ayant pas été destinataires de cette motion, elle n'est pas soumise aux voix.

- M. Bilel RAHALI demande à avoir accès aux délibérations de la CFVU.
- M. Nedjma BENDIAB souhaite obtenir des explications sur le versement d'une prime exceptionnelle de fin d'année.

M. Joris BENELLE mentionne le fait que le comité technique n'a pas souhaité se prononcer sur les trois propositions qu'avait fait Mme la Présidente. Les membres du comité technique ont fait une contre-proposition (600€ nets pour tous les agents BIATS) qui a été refusée.

Il rappelle que l'UGA a déjà consenti de nombreux efforts en matière de régime indemnitaire (augmentation du régime indemnitaire des CDD, prime fusion, etc...).

Il conclue en indiquant que la question de la prime est désormais entre les mains du Conseil d'Administration qui se positionnera.

En l'absence d'autres questions, la séance s'achève à 12h30.

Saint-Martin-d'Hères, le 9 mai 2017



Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Conseil académique de l'Université Grenoble-Alpes

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations du Président
2. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil académique (CAC) du 13 décembre 2016
3. Situation budgétaire de l'UGA et conditions de retour à l'équilibre
4. Election de trois membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers
5. Questions diverses

Membres présents : Patrick LEVY, Mélissa AIT SAID, Lucie ALBARET, Delphine ALDEBERT MORIN, Léna ALEXANDRE, Catherine BOLZE, Radu BURLACU, Miguel CALIN, Grégoire CHARLOT, Christine CHAUBET, Johan COLLOT, Jonas COSTAGLIOLA, Léo DAL MORO, Erica DE VRIES, Christian DEPRET, Ali FOULADKAR, Marie-Christine FOURNY, Francis GOYET, Sylviane HENNEBICQ, Mireille JACOMINO, Cédric LAURENT, Marie MAZENOT, Patrice MORAND, PAUGER STASIA Marie-José, Damien PELLIER , Bilel RAHALI, Jean-Luc REBOUD, Pablo RICHIERO, Dominique RIEU, Michèle ROMBAUT, James

ROUDET, Nassim SALEM, Zineb SIMEU, Chantal STAQUET, Ilaria TADDEI, Yuko SASA, Jean Gabriel VALAY.

Membres représentés : Lysianne BAIS (procuration à Cédric LAURENT), Achène BOUMENDJEL (procuration à Radu BURLACU), Valérie CHANAL (procuration à Dominique RIEU), Jacky CUVEX-COMBAZ (procuration à Christine CHAUBET), Christophe MORGAN (procuration à Léna ALEXANDRE), Amélie FAVREAU (donne procuration à Christian DEPRET), Pierre GILLOIS (procuration à Delphine ALDEBERT), HINGANT Julien (procuration à Nassim SALEM), Myriam HOUSSAY HOLZSCHUCH (procuration à Jean-Luc REBOUD), Medhi KHALIL (procuration à Léo DAL MORO), Patricia LADRET (procuration à Michèle ROMBAUT), Anne MAITRE (procuration à Patrick LEVY), Alicia MARECHAL (procuration à Pablo RICHIERO), Sylvie PESTY (procuration à Damien PELLIER), Jean-François POISSON (procuration à Chantal STAQUET), Alexis ROBIN (procuration à Mélissa AIT SAID), Philippe SALTEL (procuration à Jean-Gabriel VALAY), Marina SOUBIROU (procuration à Sasa YOKO).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil académique (CAC) du 13 décembre 2016

Une demande de modification du compte-rendu de la séance du CAC du 13 décembre 2016 étant intervenue tardivement et n'ayant pas été prise en compte, le vote est reporté.

2. Situation budgétaire de l'UGA et conditions de retour à l'équilibre

M. Pascal LOUVET présente la situation budgétaire de l'établissement et les conditions du plan de retour à l'équilibre (PRE). Il précise le calendrier, la méthode d'analyse utilisée ainsi que les principes généraux de mise en œuvre. Il précise qu'une communication auprès des instances de l'établissement sera effectuée à chaque étape du processus. Le PRE sera également validé par la tutelle, à savoir la tutelle.

M. Jean-Gabriel VALAY souhaite savoir s'il s'agit simplement d'une présentation pour information ou si ce point sera mis au vote aujourd'hui.

M. Pascal LOUVET précise que cette proposition sera soumise au vote du Conseil d'administration (CA) du 14 avril 2017 et que le point est simplement présenté pour discussion devant le CAC. Il ajoute que trois réunions de la commission des finances sont prévues afin d'étudier plus particulièrement ces propositions avant la mise au vote en CA.

Un membre du CAC, membre de la commission des finances estime que cette commission a le rôle « restreint » d'une chambre d'enregistrement et n'a pas le fonctionnement adapté pour être force de proposition.

M. Pascal LOUVET explique que le rôle de la commission des finances est d'étudier beaucoup plus dans le détail les questions financières qui sont ensuite présentées au CA et à ce titre elle assure pleinement ses attributions. Concernant le PRE, la commission des finances pourra donner un avis sur les déclinaisons à caractère pluriannuel qui pourront être proposées.

Un membre du CAC interpelle M. Pascal LOUVET sur les causes du déficit de l'établissement, souvent affiché comme une conséquence des dépenses de masse salariale. Il souhaite savoir si cet affichage est un choix politique ou si le déficit peut avoir une cause différente.

M. Pascal LOUVET explique que l'établissement reçoit des dotations fléchées pour financer la masse salariale et le fonctionnement. La dotation globale pour charge de service public ne permet pas de financer la totalité de la masse salariale qui représente une des dépenses les plus importantes de l'établissement. La recherche de responsabilité n'a pas lieu d'être.

Mme Lise DUMASY ajoute que l'augmentation des surfaces du site implique une augmentation des frais de fonctionnement non négligeable, notamment en frais de gardiennage et de nettoyage.

M. Pascal LOUVET indique en effet que l'augmentation du montant des dépenses patrimoniales liée à l'augmentation des surfaces ne pourra être corrigée avant 2018. Par la suite, il faudra envisager plus de cessions que d'installations de nouveaux bâtiments.

Un membre du CAC s'interroge sur le recrutement du nombre de personnels handicapés. Il précise qu'un certain nombre de personnes handicapées ne sont pas forcément déclarées.

M. Pascal LOUVET répond qu'effectivement des efforts restent à faire en la matière.

M. Miguel CALIN intervient à propos de la présentation du PRE qui a été faite devant le comité technique de l'UGA. Il rappelle que les membres du comité technique ont exprimé le souhait que la mesure consistant à ne remplacer qu'un départ à la retraite sur deux ne soit pas reprise dans le PRE. En outre, revient sur la mesure proposée consistant au gel de 15 postes d'enseignants et de 16 BIATSS (titulaires et contractuels), chaque année, jusqu'en 2020. Cette mesure est la conséquence d'un GVT (glissement, vieillesse, technicité) défavorable, il souhaite savoir comment le choix des postes concernés par cette mesure sera effectué.

M. CALIN s'inquiète de l'impact de cette mesure sur la qualité des conditions de travail et de service rendus par les agents.

M. Pascal LOUVET indique qu'effectivement une diminution de la qualité de service et du potentiel de recherche ainsi que la perte d'heures d'enseignement pourront être les conséquences de cette mesure pour les enseignants. Parallèlement à cette mesure, il est envisagé de faire des efforts sur les maquettes de formation ; sur 550 000 heures de formation initiale il devra être effectué un effort de 20 000 heures, ce qui représente moins de 4% de la charge d'enseignement (hors formations financées sur ressources propres)

Mme Delphine ALDEBERT remercie pour cette présentation. Concernant la diminution d'heures de vacation ainsi que la mesure de non remplacement des enseignants, elle indique qu'il serait intéressant de connaître également l'évolution du nombre d'étudiants. En effet, elle s'inquiète des conséquences en terme de perte d'excellence qu'auront ces mesures sur l'offre de formation de l'établissement.

M. Pascal LOUVET indique que les effectifs étudiants sont en hausse d'un ou de deux points par an en moyenne sur les dernières années. Ces augmentations d'effectif ne seront pas entièrement compensées par une augmentation de la dotation de la tutelle. Les efforts pour absorber cette carence devront se faire avec des mesures internes.

M. Jean-Gabriel VALAY remercie pour le travail conséquent effectué. Il indique qu'il serait également opportun d'avoir ces projections incluant une marge d'erreur. De plus, il estime qu'il est indispensable de prendre en compte la totalité des composantes de l'établissement pour effectuer de telles propositions. Les aspects de perception des recettes devraient également être intégrés au raisonnement. Il explique qu'il sera nécessaire qu'un message politique soit transmis sur les mesures envisagées en termes de ressources humaines.

M. le Président indique qu'il est impossible d'envisager un tel plan sans le discuter de manière plus précise avec les composantes. Ces mesures seront développées dans les COM (contrats d'objectifs et de moyens) des composantes.

M. Joris BENELLE revient sur la marge d'erreur évoquée. Il explique que dans plusieurs universités françaises fusionnées, les écarts entre les prévisions et la réalité ont été importants. La prévision ne peut être totalement exacte et il faudra, en effet, s'attendre à des variations.

Un membre du CAC s'interroge sur la suppression des contrats doctoraux prévue et souhaite savoir si l'ouverture de postes d'ATER est envisagée.

Un membre du CAC intervient également sur cette question. Il indique qu'il serait opportun de s'intéresser aux mesures qui ont pu être prises dans d'autres établissements pour faire face à un déficit. Il tient également à alerter sur la suppression des contrats doctoraux qui impliquerait une perte d'étudiants qui pourraient facilement se diriger sur Lyon par exemple. Il estime que ces suppressions mettent en péril l'avenir de l'université.

M. le Président répond que cette question pose inévitablement problème. En effet, cette décision est lourde et constitue une mauvaise nouvelle pour notre université. Il indique que cette suppression pourrait être en partie compensée par l'apport de l'IDEX, avec le financement de projets de recherche. Il acquiesce le fait que promouvoir l'attractivité de l'établissement sans proposer une offre doctorale paraît très difficile.

Concernant le non remplacement de personnel, un membre du CAC souhaite savoir comment le choix des postes supprimés sera effectué, car cela aura nécessairement un impact en terme de recherche.

M. le Président explique qu'il existe des différences d'encadrement importantes d'une composante à l'autre. Sur ce point, une analyse détaillée du nombre d'heures d'enseignement par étudiant (H/E) et par composante est à réaliser.

M. Joris BENELLE ajoute qu'une approche comparative sera effectuée dans le cadre des dialogues de gestion. De plus, il est du rôle de la présidence d'instaurer une règle qui sera discutée et proportionnée selon les services et les composantes.

M. le Président intervient en expliquant que les Présidents d'universités ont toujours dénoncé l'insuffisance de la dotation attribuée par l'Etat. Toutefois, l'établissement doit construire son budget pour pouvoir analyser les types de mesures qui pourront être prises et le proposer au CA pour le mois d'avril.

M. Miguel CALIN souhaite savoir si ces propositions pourront être ajustées en CA et dans quelle mesure.

M. Grégoire CHARLOT précise qu'il serait intéressant de connaître le salaire moyen des personnels qui partent à la retraite.

M. Joris BENELLE indique qu'en ce qui concerne la masse salariale, les chiffres qui seront présentés lors du CA seront plus précis et présentés pluriannuellement.

Un membre du CAC souhaite savoir dans quelle mesure les régions peuvent soutenir l'établissement en période de déficit.

M. le Président indique que la région intervient via le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation qui consiste à proposer deux types de financements notamment les appels à manifestation d'intérêts qui consistent au financement de projets de recherche, ainsi qu'une aide consacrée à la mobilité internationale et à la vie étudiante. Il espère pouvoir contractualiser avec la région pour sécuriser et pérenniser ces budgets. Il précise que les COM signés avec les régions concernent des projets et donc le budget de fonctionnement de l'établissement.

M. Pablo RICHIERO fait remarquer que le schéma régional oublie un certain nombre de domaines de formation comme le droit, l'économie, la gestion, les lettres et les sciences humaines. Il s'exprime également sur l'impact de la mise en place des capacités d'accueil hors académies sur les effectifs étudiants.

M. le Président explique qu'effectivement, les financements ciblent particulièrement les projets en matière de recherche scientifique. Il reste encore environ un million d'euros d'aide à la fusion à percevoir. Cela correspondrait à environ 28 euros par étudiant, ce qui est supérieur à la moyenne nationale annoncée par le ministère qui serait de 17 euros par étudiant.

Mme Delphine ALDEBERT indique que la commission des finances sera consultée pour étudier, d'un point de vue budgétaire, les hypothèses proposées dans ce PRE avant présentation devant le CA. Toutefois, elle estime que la prise en compte d'une politique de recherche et de formation est également indispensable dans la mise en place de ces mesures.

M. le Président répond que la commission des finances étudiera les hypothèses de travail proposées pour envisager celles qui pourront être mises en œuvre. Ce travail sera ensuite décliné avec les composantes. Il approuve qu'une interaction avec la recherche et la formation soit effectuée.

M. Jean-Gabriel VALAY prend la parole en indiquant que les notions de conditions de travail ou encore de régime indemnitaire des personnels n'ont pas été évoquées dans ce PRE. Il considère qu'il est donc difficile de se prononcer ou d'effectuer des propositions de rectification puisque tous les enjeux ne sont pas considérés. De plus, concernant les gels d'emploi envisagés il souhaite que les conséquences ainsi que les postes concernés soient précisés. En effet, le remplacement par un contractuel est-il envisagé ou le poste sera-t-il supprimé ? La symétrie effectuée entre les gels de postes de BIATTS et d'enseignants le dérange, le cœur de métier concerné ainsi que le financement étant différents.

Mme Delphine ALDEBERT fait remarquer qu'elle a eu l'occasion d'étudier des dossiers lors des CNU et indique que les charges de travail varient selon les sections.

M. Joris BENELLE explique qu'aucune modification ne sera apportée sur le temps de travail et la rémunération des personnels et donc sur leur régime indemnitaire. Il rappelle que le régime indemnitaire des BIATS fait partie des éléments de rémunération à la différence de la PEDR ou des primes exceptionnelles par exemple.

M. le Président précise que l'idée est d'étudier les possibilités de rééquilibrer les moyens entre les composantes et ainsi décider d'une « économie de postes » entre les différentes activités de l'université. Il sera également question de travailler sur l'autonomie et la responsabilité des composantes.

Un membre du CAC rappelle l'augmentation du nombre de doctorants financés par les CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche). Il existe un réel besoin de faciliter ce type d'alternative pour favoriser de nouveaux financements face à la baisse des contrats doctoraux.

M. le Président indique qu'aujourd'hui les contrats doctoraux sont financés sur projet. Concernant le CIFRE, il adhère sur la nécessité de développer ce type de dispositif.

M. Johan COLLOT précise que tout est mis en œuvre pour favoriser le développement des CIFRE. Cependant il existe des difficultés selon les domaines, comme en mathématiques par exemple, qui représentent un travail complexe plutôt abordé par les laboratoires

3. Election de trois membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

M. le Président présente le rôle de la section disciplinaire de l'UGA compétente à l'égard des usagers. Il rappelle que ses membres sont élus au sein du CAC. A la suite de la démission de trois membres, il est nécessaire de réélire les membres manquant ; à savoir deux professeurs, une femme et un homme, ainsi qu'un maître de conférences et assimilés de sexe féminin.

Un membre du CAC s'interroge sur la politique d'établissement en matière disciplinaire.

Mme Chantal STAQUET, actuellement Présidente de la section disciplinaire, explique que les membres utilisent les décisions rendues par d'autres universités comme références. Les sanctions prononcées sont ainsi homogènes et proportionnées. Les décisions sont prononcées à la suite de discussions puis d'un vote des membres.

Elle ajoute qu'après transmission du dossier par le directeur de la composante, la saisine est formellement effectuée par la Présidente de l'UGA. Ainsi, elle peut estimer que les éléments du

dossier ne justifient pas de poursuites. Un travail d'analyse des dossiers est également effectué par la Direction des Affaires Juridiques (DAJI). L'initialisation de la procédure reste toutefois à la discrétion de l'équipe pédagogique de la composante.

Mme Chantal STAQUET ajoute qu'être membre de la section disciplinaire est un travail très intéressant. Il existe une très bonne entente entre les membres. Il s'agit également d'effectuer un travail pédagogique vis-à-vis des étudiants, l'objectif étant d'être constructif.

Un membre du CAC s'interroge sur l'opportunité de la saisine en cas de plagiat et souhaite savoir s'il existe une limite en dessous de laquelle le plagiat n'est pas constitué.

M. Jean-Michel MIEL indique qu'il revient à l'enseignant et à la composante d'apprécier le cas et d'estimer s'il est nécessaire d'effectuer une demande de saisine. Il rappelle qu'aucune sanction ne doit être appliquée à l'élève par la composante, il n'est donc pas possible pour la composante de sanctionner l'étudiant par un zéro par exemple.

Mme Marie MAZENOT ajoute qu'il est important d'effectuer une approche pédagogique auprès des étudiants concernant le plagiat, pour pouvoir les informer en amont.

Un membre du CAC indique qu'il est important que les étudiants soient traités de manière égale concernant le plagiat. L'utilisation du logiciel Compilatio qui permet de déterminer la présence de plagiat, doit être utilisée équitablement entre les étudiants.

Un membre du CAC rappelle qu'il existe des formations obligatoires pour les doctorants sur le plagiat. Il serait intéressant de développer ce type d'initiative auprès de tous les usagers.

Un membre du CAC intervient en précisant qu'effectivement une journée d'information sur le plagiat a été effectuée mais n'a ciblé qu'une partie infime des doctorants. Il est important de travailler sur des bonnes pratiques, une sensibilisation plus générale étant nécessaire.

Mme Chantal STAQUET indique que la majorité des dossiers de plagiat traités par la section disciplinaire concernent des étudiants de première année ayant plagié lors de devoirs de contrôle continu. Les étudiants n'avaient pas conscience qu'ils effectuaient du plagiat, il est donc indispensable de faire de la prévention dès la L1.

M. le Président acquiesce et indique qu'il s'agit d'un travail à engager avec la DAJI. Il propose la mise en place d'un groupe de travail à ce sujet.

Un membre du CAC s'interroge sur la procédure à suivre lorsqu'un membre de la section disciplinaire connaît un des étudiants poursuivis.

M. Jean-Michel MIEL explique que lorsqu'un membre devient impartial, il est remplacé par un autre et, le cas échéant, le dossier est traité lors d'une autre réunion.

Mme Chantal STAQUET indique qu'une décharge de service est associée au mandat : actuellement 36 heures pour les présidents de la commission d'instruction et de la formation de jugement. Il est précisé que ces 36 heures seront portées à 96 heures en 2017.

M. le Président indique qu'en l'absence de candidats, il est impossible de soumettre ce point au vote. Un courrier des présidents sera communiqué à l'ensemble des enseignants du CAC.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la séance s'achève à 12h30.

Saint-Martin-d'Hères, le 15 juin 2017

Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie

Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Conseil Académique

de l'Université Grenoble-Alpes

16 mai 2017

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Informations du Président
- 2- Approbation du compte-rendu des séances du 13 décembre 2016 et 14 mars 2017
- 3- Désignation d'un professeur des universités pour siéger au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers
- 4- Mise en œuvre du Plan de Retour à l'Equilibre (PRE) : modèle d'allocation des moyens aux composantes et impacts prévisionnels sur les campagnes d'emplois 2018-2020
- 5- Ecoles Universitaires de Recherche
- 6- Questions diverses.

Membres présents :

LEVY Patrick, ALDEBERT MORIN Delphine, ALEXANDRE Lena, BAIS Lysiane, BENDIAB Nedjma, BURLACU Radu, CALIN Miguel, CHALABAEV Aina, CHAUBET Christine, COBO Saioa, COLLOT Johan, COMBE Brigitte, DAL MORO Léo, DE VRIES Erica, FOULADKAR Ali, FOURNY Marie-Christine, GOYET Francis, HOUSSAY HOLZSCHUCH Myriam, LADRET Patricia, LAURENT Cédric, MASPERI Monica, MAZENOT Marie, ODDON Marc, PAUGER STASIA Marie-José, PESTY Sylvie, POISSON Jean-François, RAHALI Bilel, RICHIERO Pablo, RIEU Dominique, ROUDET James, TADDEI Ilaria, TINIERE Romain, VALAY Jean-Gabriel.

Membres représentés :

CHARLOT Grégoire (donne procuration à TADDEI Ilaria), COSTAGLIOLA Jonas (donne procuration à Marie MAZENOT), CUVEX COMBAZ Jacky (donne procuration à RIEU Dominique), DISLE Charlotte (donne procuration à Lysiane BAIS), FAVREAU Amélie (donne procuration à DE VRIES Erica), GAUCHET Aurélie (donne procuration à CHALABAEV Aina), GILLOIS Pierre (donne procuration à ALDEBERT MORIN Delphine), MARECHAL Alicia (donne procuration à RICHIERO Pablo), ROMBAUT Michèle (donne procuration à LADRET Patricia), STAQUET Chantal (donne procuration à POISSON Jean-François), VERNIERE Stéphane (donne procuration à TINIERE Romain).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

1. Informations du Président

M. le Président informe l'assemblée de deux points.

D'une part, il évoque le lancement d'un nouvel appel d'offre ANR, « nouveau cursus à l'université » dans le cadre du PIA3. La création de ces nouveaux cursus a pour objectif d'améliorer la réussite en premier cycle par une diversification des formations adaptée à la diversité des publics accueillis, afin de favoriser l'égalité des chances. Ainsi ces programmes d'ampleur doivent mettre l'accent sur l'innovation, la formation tout au long de la vie et le numérique. Trois grands projets seront proposés sur ces thématiques en réponse à cet appel d'offre.

Mme Lise DUMASY précise que ces trois grands projets émanent des composantes et seront présentés de manière globale pour l'établissement sur ces 3 thématiques.

D'autre part, M. le Président indique qu'une discussion sur un COM (contrat d'objectifs et de moyens) est en cours avec la Région. Ce COM reprend le financement préalable du CEDES (Contrat d'Établissement pour le Développement de l'Enseignement Supérieur) qui était à la fois composé d'un pilier « libre » et d'un pilier « impulsion ».

Ce COM représente 3 millions d'euros de financement pour l'université cependant le financement consacré au site Grenoble Alpes devrait subir une baisse d'une quinzaine de pourcents par rapport aux sommes allouées précédemment en raison de l'intégration de l'Auvergne.

Les thématiques proposées couvrent notamment l'international, la formation tout au long de la vie ou encore de l'apprentissage. Une réunion aura lieu prochainement pour clarifier les différents éléments du cadrage. Il est précisé que la COMUE centralise les projets qui proviennent des établissements.

2. Approbation du compte-rendu des séances du 13 décembre 2016 et 14 mars 2017

En l'absence de quorum plénier, le vote du compte-rendu des séances du 13 décembre 2016 et du 14 mars 2017 est reporté.

3. Désignation d'un professeur des universités pour siéger au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

A la suite d'un appel à candidature, M. le Président soumet la candidature Mme Marie-Christine FOURNY. Il est ensuite procédé au vote par les représentants des professeurs des universités.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres des professeurs des universités en exercice	26
Membres des professeurs des universités présents	12
Membres des professeurs des universités représentés	1
Nombre de votants	13
Voix favorables	13
Voix défavorable	0
Abstention	0

Les membres du conseil académique relevant du collège des professeurs des universités présents et représentés élisent à l'unanimité Mme Marie-Christine FOURNY en tant que représentante des professeurs des universités pour siéger au sein de la section disciplinaire de l'université Grenoble Alpes compétente à l'égard des usagers.

4. Mise en œuvre du Plan de Retour à l'Equilibre (PRE) : modèle d'allocation des moyens aux composantes et impacts prévisionnels sur les campagnes d'emplois 2018-2020

M. Pascal LOUVET présente le modèle d'allocation des moyens, outil d'aide à la décision afin de calculer les besoins théoriques en emplois et en moyens financiers des composantes. La partie « emploi » va permettre de disposer de critères afin de comparer la situation des composantes.

Mme Lise DUMASY précise qu'il n'existe pas d'obligation juridique de consulter le conseil académique sur ce point. Toutefois, au regard de l'importance des mesures, l'équipe de direction a jugé cette consultation opportune à ce stade du processus.

Dans le cadre des conditions de retour à l'équilibre, les grandes masses pluriannuelles d'économies (en fonctionnement et masse salariale) ayant été déterminées par le conseil d'administration du 14/04, il s'agit aujourd'hui de proposer un modèle d'appui à la décision permettant de fixer les critères les plus transparents possible et qui détermineront la contribution de chaque composante au PRE.

M. Pascal LOUVET explique qu'il s'agit de mesurer la pression pédagogique de chacune des composantes. La priorité est de déterminer les besoins en enseignements et en enseignants. Les ajustements seront effectués en croisant les priorités en termes de recherche et en matière pédagogique. Cet outil permettra la mise en place d'un niveau de priorité au vu des besoins pédagogiques.

La présentation soumise propose des éléments abordés avec les directeurs de composante. L'idée est de comparer le besoin d'enseignement théorique lié aux maquettes des programmes de formation accrédités de la composante avec son potentiel en enseignants. Sont pris en compte les programmes accrédités en formation initiale, continue ou en alternance. Les composantes doivent être dotées en personnels titulaires pour pouvoir exercer leurs missions de formation continue et en alternance, au même titre que pour la formation initiale.

S'agissant du périmètre, M. Pascal LOUVET explique que le modèle exclut notamment le CUEF et l'OSUG qui ne disposent pas de programmes de formation accrédités, ainsi que les facultés de Médecine et de Pharmacie qui n'ont pas de service statutaire d'enseignement renseigné pour les PUPH – MCUPH. Le DLST et le DSDA ne possédant pas d'enseignants propres, le travail portera sur le calcul de la charge d'enseignement. La pression pédagogique de ces composantes sera également calculée pour déterminer dans quelle mesure il sera légitime de leur demander des efforts.

M. Pascal LOUVET explique ensuite que pour déterminer les besoins en enseignants, a été calculé le besoin d'heures par étudiant et par type de programme (H/E). Il a donc été nécessaire d'effectuer une typologie des programmes de l'UGA par niveau de formation et domaine disciplinaire afin de prendre en compte la différence des besoins en enseignement, d'où les différents H/E calculés et présentant des écarts importants. Le choix a été fait de ne pas s'appuyer sur des modèles nationaux de type SYMPA, mais plutôt sur la réalité pour donner les moyens nécessaires à la composante d'assurer ses maquettes. Il précise qu'il a été indispensable de prendre en compte la manière dont les maquettes ont été construites et donc de distinguer les trois secteurs de formation que sont Arts, Lettres et Langues (ALL), Droit, Economie, Gestion (DEG) et Sciences Humaines et Sociales (SHS). Ainsi, le besoin en heure d'un programme est calculé sur la base du nombre d'heures en présentiel suivies par les étudiants, auquel s'ajoutent les heures de tutorat. Est également pris en compte le type d'enseignement (cours magistral, travaux-pratiques, travaux-dirigés) ainsi que l'effectif raisonnable du programme.

Mme Nedjma BENDIAB s'étonne de l'effectif étudiant en TP (travaux-pratiques) présenté qui lui paraît élevé. En effet, elle indique que l'effectif en TP est limité par la dimension de la salle. Chaque TP accueille environ 35 étudiants. Il est demandé aux enseignants d'effectuer de la pédagogie innovante dans le cadre de la politique d'excellence du site, mais il est difficile d'y parvenir avec un tel effectif. Elle attend donc une réponse politique cohérente prenant en compte les demandes de l'établissement en matière pédagogique et les moyens matériels et financiers mis à disposition.

M. Pascal LOUVET indique que l'intérêt de l'outil n'est pas de dicter la manière dont les composantes organisent leurs programmes. La question est de définir les différents moyens répartis par composante selon une typologie qui peut être ajustée sur le terrain.

Mme Lise DUMASY ajoute que malheureusement, tous les cours utilisant la pédagogie innovante ne peuvent pas être dispensés en petits groupes, surtout dans le cadre d'un budget contraint. Elle précise que le modèle exposé aujourd'hui n'a pas pour vocation de déterminer les pédagogies mais de faire en sorte de fixer des critères de comparabilité entre composantes afin que les efforts demandés dans le PRE soient équitablement répartis.

Un conseiller fait remarquer que l'organisation de la répartition des enseignements en CM, TD, TP est aussi liée aux contraintes de la composante en termes d'effectif enseignant. Il indique qu'il serait inapproprié que les éléments proposés restent figés, il est, selon lui, nécessaire qu'ils puissent évoluer selon les situations.

M. Pascal LOUVET explique que cet outil est utilisé dans un contexte d'après fusion, prenant en compte les spécificités et les différences de chacune des composantes de l'établissement mais que ces éléments ne seront pas figés.

Une conseillère s'étonne des chiffres présentés pour les disciplines d'Arts, Lettres et Langues (ALL) pour lesquelles le besoin d'organiser des cours en petit groupe est attesté, le travail s'effectuant parfois en « atelier ». Elle souhaite savoir comment cette situation a été prise en compte.

M. Pascal LOUVET indique que le modèle proposé est discuté avec les composantes pour prendre en compte les spécificités qui peuvent avoir un impact important. Il précise que les chiffres présentés peuvent encore connaître des ajustements.

Il ajoute qu'après le calcul du besoin en heures par étudiant, le nombre d'étudiants présents dans chaque type de programme est pris en compte. Il permet de caractériser la pression qui pèse sur la composante. Ainsi, cela déterminera la nécessité d'allocation de moyens en personnel titulaire ou en heures complémentaires. Il précise qu'est ajouté le financement du référentiel qui concerne l'encadrement interne à la composante (6%) et à l'inverse, 3% de contribution au financement des ETC assurés par les services communs de langue et du sport sont prélevés.

Il précise que les chiffres précis concernant chacune des composantes ne pourront être présentés qu'une fois que les données du modèle stabilisées. Il souligne que le taux de couverture moyen de l'établissement en matière d'enseignement est de 71%.

Mme Lise DUMASY ajoute que le modèle sera dans un premier temps proposé et discuté avec les composantes, puis dans un second temps, présenté devant les instances.

Dans le cadre du PRE, les efforts demandés aux composantes pourront concerner des postes mais également prendre la forme de toutes mesures alternatives conduisant à la même économie en masse salariale.

De la même manière, elle indique que le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux ne sera pas forcément appliqué de manière systématique. Il faudra discuter avec les composantes de toutes les mesures envisageables aboutissant à des économies.

M. Johann COLLOT indique qu'il serait intéressant de connaître le taux de couverture par composante.

M. Pascal LOUVET présente ces chiffres par composante, mais rappelle qu'ils ne sont pas encore complètement stabilisés.

Mme Lise DUMASY explique que l'intérêt est de fixer le nombre de composante sur lesquelles pèsera le nombre de gel de postes. Plus il y a de composantes concernées, moins les efforts se feront sentir sur chacune d'entre elles. Elle précise que la situation particulière de chaque composante sera prise en considération.

M. Pascal LOUVET ajoute que le nombre de départs à la retraite et les mobilités (mutation ou promotion) par composante seront également considérés.

M. Pascal LOUVET indique que ces chiffres feront l'objet d'un calcul annuel afin d'intégrer la dynamique et le contexte national. Si des engagements ont été pris dans le cadre du COM, les chiffres pourront évoluer selon la situation.

Il évoque ensuite le calcul des besoins en personnel BIATSS des composantes. Ces chiffres sont présentés par type de fonction. En ce qui concerne la gestion de la scolarité, le nombre de personnel est rapporté au nombre d'étudiants de la composante. L'ancien modèle San Remo a été utilisé de manière adaptée pour calculer les besoins des autres fonctions gravitant autour de la scolarité, notamment le personnel d'appui à la pédagogie (expérimentation, insertion professionnelle,

relations internationales). Il ajoute toutefois qu'un travail plus fin est prévu en lien avec l'enquête fonction actuellement menée par la DGD RH.

Mme Nedjma BENDIAB considère qu'il s'agit d'une présentation très générale, elle souhaite savoir comment ont été pris en compte les personnels qui s'occupent des TP.

Elle fait également remarquer l'augmentation de 15 à 20 % chaque année des effectifs étudiants dès la L1. Elle souhaite savoir si cette augmentation a été calculée et prise en compte sur le long terme. En effet, elle attire l'attention sur l'afflux massif d'étudiants lors des TP et estime qu'il est important de le prendre en compte tous les ans.

M. Pascal LOUVET indique que ces personnels sont intégrés dans la partie « Fonctions liées au domaine disciplinaire ».

Il précise qu'il n'y a pas encore eu de projection des effectifs étudiants à 3 ans. En revanche, les engagements pris dans le cadre du PRE peuvent être révisés annuellement.

M. Jean-Gabriel VALAY s'étonne de certains chiffres. Il souhaite savoir s'ils ont été validés et à quel niveau. De plus, il remarque que la formation continue, l'alternance et l'apprentissage sont présentés comme étant autofinancés. Or, ce n'était pas le cas dans un des établissements fondateurs qui utilisait un système très différent. Il estime qu'il serait intéressant d'avoir une présentation plus détaillée des ressources apportées par ces formations et de la manière dont elles sont dépensées dans les composantes.

Pour finir, il regrette l'absence du vice-président formation et aurait apprécié que cette présentation soit liée à des objectifs politiques.

En effet, l'établissement dispose d'indicateurs, d'objectifs à atteindre en matière notamment d'insertion professionnelle et de formation. Aussi, il souhaite savoir dans quelle mesure la répartition des moyens proposée favorisera l'exécution du contrat quinquennal de l'établissement.

M. le Président indique que le fait de présenter cette analyse doit être une aide à la décision politique. Les éléments historiques pris en compte dans la fusion doivent également être considérés dans le cadre d'un PRE. Il indique que les éléments présentés ne traitent pas de la stratégie de l'établissement, notamment en matière de formation continue mais qu'une discussion sur cet aspect est envisageable ultérieurement.

Il ajoute que si le vice-président formation n'a pas pu être présent, il a très largement participé à l'élaboration du modèle et aura l'occasion d'aborder le sujet à d'autres moments.

Mme Lise DUMASY indique qu'il est prévu qu'une discussion ait lieu sur ce sujet au niveau du conseil d'administration de l'UGA. Elle estime qu'une discussion préliminaire en conseil académique est opportune. Elle rappelle que les chiffres présentés sont à prendre avec précaution dans la mesure où toutes les discussions avec chaque composante n'ont pas encore eu lieu.

M. Pascal LOUVET précise que les réunions de travail avec les directeurs de composante se sont déroulées dans un cadre coopératif permettant des échanges constructifs malgré la complexité des sujets abordés. Il ajoute que le vice-président formation a assisté à ces réunions.

M. Marc ODDON fait remarquer la différenciation à opérer entre le potentiel d'enseignements et la dotation financière. S'agissant plus particulièrement de la formation continue, de l'alternance et de l'apprentissage, il est nécessaire de prendre en compte la totalité des étudiants.

5. Ecoles Universitaires de Recherche

M. Eric SAINT-AMAN présente les nouveaux appels à projet EUR (Ecole Universitaire de Recherche). L'action « Ecoles universitaires de recherche » a pour ambition de renforcer pour un site universitaire l'impact et l'attractivité internationale de sa recherche et de ses formations dans un ou plusieurs domaines scientifique. Il précise que la durée de vie d'une EUR est de 10 ans. Les dossiers de la vague 1 seront sélectionnés à l'automne par l'ANR.

La réponse proposée à ce projet implique une stratégie générale inclusive sur l'ensemble du site universitaire.

Mme Nedjma BENDIAB s'inquiète de la création de ce type de structure. Elle précise que les personnels des pôles de recherche n'avaient pas connaissance de ce dispositif. Elle indique que répondre à ces projets, qui sont déjà nombreux, prend énormément de temps. Elle estime, de plus, que la mission de formation incombe à un établissement. Or, l'IDEX n'en est pas un. Elle souhaite donc connaître l'impact qu'aura cette structuration vis-à-vis de l'organisation des masters par mention ainsi que l'opportunité de ce projet et le rôle de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche).

M. Eric SAINT-AMAN indique que l'ANR ne fait pas de formation et n'intervient pas sur l'instruction des appels à projets. Il s'agit simplement de l'opérateur qui distribuera les fonds. En termes d'opportunité, les LABEX du site ont besoin de ce renouvellement. L'aspect pécuniaire est important et non négligeable puisque représentant l'allocation de 100 millions d'euros sur 10 ans pour favoriser la recherche sur le site. Il ajoute que chaque EUR, hors LABEX, peut également obtenir des dotations annuelles situées entre 500 000 et 2 millions d'euros pour financer son activité propre.

M. le Président partage les inquiétudes concernant la manière dont est menée la politique de l'Etat en matière de recherche. Il précise qu'en amont, une Graduate School a été créée dans le cadre de l'IDEX et inclut l'ensemble des formations et écoles doctorales du site. De plus, c'est l'IDEX qui coordonne le projet car la plupart des LABEX sont aujourd'hui dans son périmètre. C'est également cohérent par rapport au fait que plusieurs établissements sont concernés mais également en raison du lien entre la formation et la recherche sur le site. Cela ne dépossède en rien les composantes, comme les UFR (Unités de Formation et de Recherche) ou plus largement les établissements de leur pilotage en matière de formation et de recherche.

Mme Nedjma BENDIAB exprime l'inquiétude notamment des responsables de master du pôle PEM (Physique, Ingénierie, Matériaux). Elle attend une vigilance quant à la prise en compte de tous les masters, sans « casser » de mentions. Elle a le sentiment que les EUR prennent la place des UFR en termes de recherche et d'enseignement.

M. le Président indique qu'une ambiguïté a été introduite par les termes du texte, mais que ce n'est pas le cas dans les faits.

Selon M. Jean-Gabriel VALAY, ce projet est également une occasion de mobiliser les partenaires du site de manière significative et d'inscrire le fait qu'ils s'engagent à fournir des heures d'enseignement au niveau du master afin que l'ensemble du site participe à l'effort de formation.

M. le Président indique que l'idée est effectivement de permettre la participation des organismes de recherche et des chercheurs à l'effort de formation au niveau du site. Il estime également qu'il s'agit d'une occasion historique.

Une conseillère redoute l'application du modèle international de ces écoles universitaires, susceptible d'entraîner la baisse d'implication des enseignants-chercheurs dans la recherche. En effet, elle s'inquiète du fait que la recherche dite de « haut-niveau » ne soit pas réalisée par des

enseignants, contrairement au modèle français qui permet aux enseignants-chercheurs de faire de la recherche. Elle s'inquiète également d'une possible généralisation de ce modèle sur les parcours de licence.

M. Eric SAINT-AMAN indique que la stratégie inclusive du projet empêchera la réalisation d'un tel scénario. L'articulation avec les formations de licence est très importante. Le cadre universitaire n'est pas modifié.

M. le Président explique qu'aujourd'hui la tendance nationale est de différencier les établissements. Séparer le premier cycle n'est pas l'ambition du site et n'est pas souhaitable malgré les problématiques d'accueil des étudiants et d'attribution d'aides spécifiques. Il se dit très opposé à ce type de mesures qu'il estime contraire aux valeurs de l'université française. De plus, couper les enseignants-chercheurs du premier cycle serait une erreur en obligeant à repenser l'ensemble du système.

M. Johann COLLOT indique qu'il est important de mettre en avant les cursus de licence. Il indique qu'il est essentiel de conserver des enseignants avec un profil de chercheur qui contribuent à encourager les étudiants à faire de la recherche. De plus, le potentiel de recherche concourt à l'attractivité de l'établissement.

M. le Président indique que l'objectif est de couvrir l'ensemble des masters et de favoriser l'orientation des étudiants vers le master.

Un conseiller s'interroge sur la définition des thèmes du projet. En effet, il se demande si le classement par thématiques permet de prendre en compte tous les masters. Selon lui, plusieurs mentions de masters ne sont pas concernées par les thématiques.

M. le Président indique que l'ensemble des mentions et de parcours de master sont concernés par la Graduate School. Les porteurs de chacune des EUR ont proposé une organisation plus thématiques. Les thématiques concernent tous les masters, même s'ils ne sont pas tous intéressés au même niveau. L'engagement pris dans le cadre de l'IDEX est que toutes les EUR soient financées même si elle ne sont pas labellisées.

M. Miguel CALIN souhaite savoir si la rémunération des enseignants-chercheurs de l'établissement et des personnels des EPST (Etablissement Public à caractère Scientifique et Technique) impliqués dans ces écoles sera la même.

De plus, il s'interroge sur la situation des personnels des EPST qui refuseront de participer à la formation. Pour finir, il revient sur le taux de couverture de 70% des enseignements de l'UGA présenté en amont. Selon lui, ces EUR peuvent permettre de couvrir les 30% restant sur les masters. Il souhaite avoir des précisions sur la prise en charge des enseignements de licence.

M. le Président indique tout d'abord qu'il est faux de dire qu'il manque 30% du taux de couverture des enseignements sur l'UGA, il ne faut pas raisonner par analogie, l'objectif n'est pas d'atteindre les 100%. Ensuite, la participation des chercheurs à l'enseignement ne peut être que sur la base du volontariat, rien ne leur sera imposé, mais, beaucoup sont demandeurs. Selon lui, ce serait une erreur de faire enseigner des chercheurs en master et de basculer les enseignants-chercheurs sur de l'enseignement en licence. Une telle situation, démotiverait les enseignants-chercheurs alors que les chercheurs ont la capacité d'enseigner en licence. Pour finir, il précise qu'il n'y aura aucune modification des rémunérations.

M. Jean-Gabriel VALAY considère que ces activités ne devraient pas être rémunérées. En effet, travailler dans une UMR (Unité Mixte de Recherche) constitue une participation à un effort collectif. Or, certains personnels sont rémunérés pour enseigner et chercher alors que d'autres ne le sont que pour chercher. Il estime qu'il serait souhaitable d'harmoniser les pratiques afin que les partenaires, notamment le CNRS, s'engagent à fournir des heures d'enseignement en master sans obtenir de rémunération en heures supplémentaires.

M. le Président explique que l'idée n'est pas de focaliser la contribution des chercheurs uniquement sur le master pour ne pas déposséder les enseignants-chercheurs de leur contribution en master. De plus, l'objectif n'est pas non plus de combler un éventuel déficit par ces pratiques, même si cela permettra d'y participer. Il ajoute que ces écoles ne changent pas le statut des personnels.

Un conseiller souhaite savoir si ce projet s'inscrit sur la même lignée que celle de l'académie des sciences.

M. le Président estime ne pas pouvoir affirmer qu'il s'agit du même schéma. Toutefois, il indique que beaucoup de personnel des organismes de recherche souhaitent une reconnaissance et une implication dans l'université, notamment dans la formation et que ce projet le permet.

6. Questions diverses

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la séance s'achève à 10h30.